

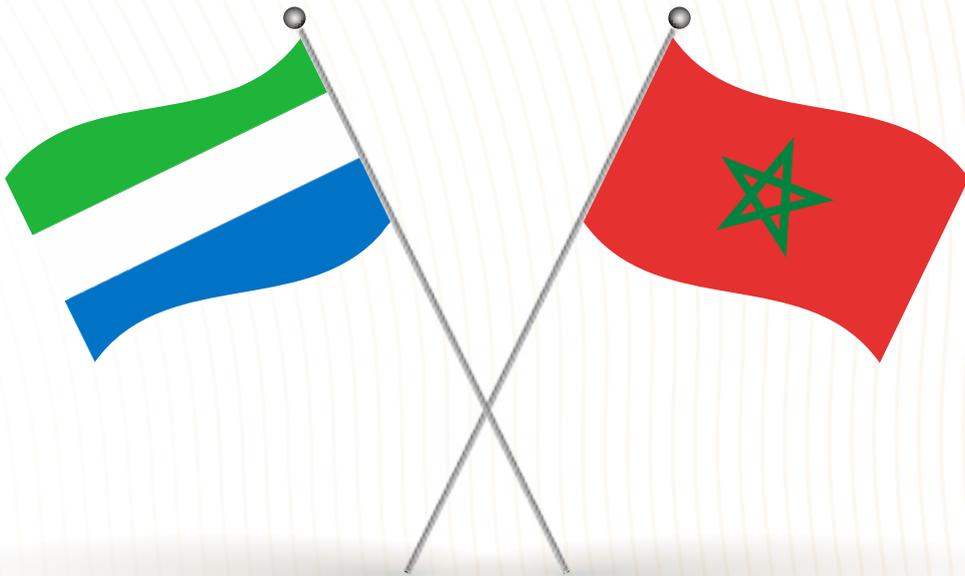


*Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger*



COMMUNIQUÉ CONJOINT

ROYAUME DU MAROC - RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE



Dakhla, 28 avril 2023

1. Dans le cadre de la poursuite de leur volonté mutuelle de renforcer la coopération et d'approfondir leurs liens étroits d'amitié, de coopération et de solidarité mutuelle, les Gouvernements du Royaume du Maroc et de la République de Sierra Leone ont tenu la troisième session de la Commission mixte entre le Maroc et la Sierra Leone le 28 avril 2023 à Dakhla.
2. La Commission mixte a été convoquée conformément à l'Accord portant sur la création de la Commission mixte entre le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger du Royaume du Maroc et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Sierra Leone, signé le 16 juillet 2003.
3. La délégation marocaine a été conduite par S.E. M. Nasser Bourita, ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger et la délégation sierra-léonaise a été conduite par S.E.M. Professeur David J. Francis, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale. La réunion a réuni des représentants des deux parties.
4. Les deux ministres ont mis en exergue les relations solides et séculaires de fraternité et de solidarité qui lient les deux pays, et salué les liens excellents d'amitié et de respect mutuel qui existent entre les deux chefs d'Etat, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence Dr. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone.
5. M. Bourita a salué le développement remarquable qu'a connu la République de Sierra Leone ces dernières années sous le leadership du Président Julius Maada Bio et réaffirmé l'engagement du Royaume du Maroc à contribuer aux efforts déployés par le gouvernement sierra-léonais pour renforcer davantage le développement économique et humain du pays.
6. De son côté M. David J. Francis a salué la contribution louable du Royaume du Maroc à la promotion de la cohésion, de la paix et de la prospérité de la sous-région depuis la création de l'Union du fleuve Mano tout en saluant le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et sa vision clairvoyante visant à consolider la coopération Sud-Sud et la solidarité dans le continent africain.
7. Par ailleurs, les deux parties ont fait le point sur l'état d'avancement du projet du gazoduc Nigeria-Maroc, qui acheminera le gaz nigérian vers tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, jusqu'à la côte méditerranéenne.
8. Elles ont également exprimé leur confiance que ce projet énergétique de grande envergure stimulera considérablement l'intégration économique de la région et profitera à l'ensemble des pays concernés en libérant leur potentiel industriel et en réduisant leur déficit énergétique. M. Francis a renouvelé, à cette occasion, le soutien agissant de son pays pour atteindre les objectifs et accélérer la mise en œuvre de cette initiative transformatrice.
9. Les deux parties se sont félicitées des progrès réalisés dans les différents domaines de coopération depuis la dernière session tenue en 2008 et dans la mise en œuvre de l'ambitieuse Feuille de Route de Coopération entre le Royaume du Maroc et la République de Sierra Leone pour la période 2022-2024.

10. Elles ont également exprimé leur volonté d'orienter leurs relations bilatérales vers un avenir de prospérité partagée, tout en s'engageant à renforcer la coopération bilatérale dans plusieurs secteurs jugés prioritaires par la partie sierra-léonaise, notamment l'agriculture, les engrais, l'investissement, l'eau et le tourisme.
11. Dans ce cadre, les deux pays ont noté avec satisfaction qu'en dépit de la pandémie du COVID-19, leurs échanges commerciaux ont presque doublé entre 2019 et 2021. Soulignant cependant que le commerce bilatéral ne reflète pas leur potentiel, les deux parties ont décidé de prendre les mesures nécessaires pour élargir les paramètres de leur coopération économique et d'investissement et ont convenu, à cet effet, d'encourager leurs communautés d'affaires et leurs investisseurs à explorer pleinement les possibilités offertes par leurs marchés en expansion.
12. En ce qui concerne le Sahara marocain, M. David J Francis a réitéré le soutien ferme et constant de la Sierra Leone à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et à la marocanité de son Sahara, saluant la crédibilité et la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie en tant que seule base pour le règlement de ce dossier.
13. Il a également réitéré son plein soutien au rôle joué par les Nations Unies comme cadre exclusif et consensuel pour parvenir à une solution définitive à ce conflit régional, ainsi qu'à la décision 693 de l'Union Africaine, adoptée lors du 31ème sommet tenu en juillet 2018, qui appuie officiellement le processus onusien à ce sujet.
14. La Sierra Leone salue, en outre, la dynamique de la reconnaissance internationale de l'unité et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, à laquelle elle a volontairement adhéré à travers l'ouverture d'un consulat général à Dakhla en août 2021.
15. De son côté, M. Bourita s'est félicité de la dynamique de soutien et de concertation qui caractérise les relations entre les deux pays frères au niveau des instances régionales et internationales et a convenu avec son homologue sierra-léonais de continuer à défendre leurs intérêts fondamentaux respectifs.
16. En ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, les deux ministres ont noté avec inquiétude la persistance de nombreux foyers de tension et de terrorisme, qui restent les sources les plus importantes d'instabilité sur le continent, réitérant leur ferme détermination à œuvrer ensemble avec les parties concernées pour combattre ce fléau de manière efficace et pour faciliter la résolution des différends en Afrique par le dialogue, conformément au droit international.
17. En outre, les deux parties ont convenu de soutenir mutuellement leurs candidatures au niveau des mécanismes de coopération régionale et internationale. A cet égard, M. Francis a réitéré le ferme soutien de la Sierra Leone à la candidature du Maroc à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2028-2029. Pour sa part, M. Bourita a réitéré le soutien du Maroc à la candidature de la Sierra Leone pour siéger au Conseil de sécurité des Nations Unies en tant que membre non permanent pour la période 2024-2025.
18. Les deux parties ont enfin exprimé leur satisfaction quant aux résultats de cette troisième session de la Commission mixte de coopération, qui s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse et constructive, reflétant les liens étroits d'amitié et de

solidarité entre les deux pays.

19. Désireux de renforcer et d'élever davantage le statut des relations bilatérales entre les deux pays, les deux ministres se sont félicités de la signature des treize instruments juridiques annexés.
20. S.E.M. David J. Francis a exprimé ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité amicale dont lui et sa délégation ont bénéficié pendant leur séjour au Maroc.
21. Les deux parties ont convenu que la quatrième session de la Commission mixte entre le Royaume du Maroc et la République de Sierra Leone se tiendrait à la Sierra Leone, les dates seront mutuellement convenues par voie diplomatique.